

Fusion des régions Bourgogne Franche-Comté

C'est dans la précipitation et, pis, dans l'impréparation la plus totale, que le Parlement a été saisi du projet de loi redéfinissant les régions et modifiant le calendrier électoral. Or, un texte d'une telle importance, modifiant en profondeur l'organisation territoriale de notre pays, ne peut être conçue comme une simple réponse, dans l'urgence, à une défaite électorale, fût-ce celle du parti Socialiste aux dernières élections municipales. C'est d'ailleurs ce qui, à mon sens, a entraîné une telle contestation par des élus de tous bords, tant de modifications lors des discussions à l'Assemblée Nationale, et un si grand rejet par le Sénat qui, en supprimant les articles essentiels, l'a vidé de sa substance.

Alors, sur une réforme que chacun réclame depuis tant d'années, où le gouvernement a-t-il pêché ? À bien y regarder, tant sur la forme que sur le fond.

Comment, sans faire œuvre d'une intense pédagogie sur les raisons et les aboutissements d'une telle réforme, espérer obtenir l'adhésion des Français à ce projet, alors que ceux-ci sont chaque jour un peu plus confrontés à une crise qui n'en finit pas, au chômage impossible à endiguer, au pouvoir d'achat qu'on ne peut empêcher de s'effondrer ?

Comment apparaître crédible, alors que le texte prévoyant la fusion des régions est déjà la troisième proposition de réforme territoriale, ayant en effet remplacé une réforme, il y a un an à peine, en remplacement de celle guère plus ancienne issue, elle, de l'ancienne majorité sur les préconisations du rapport Balladur en 2010 ?

Autant d'errements sur la forme qui empêchent à ce projet de réforme territoriale d'emporter l'adhésion des Français et des élus locaux.

Sur le fond, le constat n'est pas moins sévère. La réforme de nos collectivités ne peut avoir de sens que si, parallèlement, s'opérait une réforme, plus courageuse celle-là, de l'appareil d'État, confiant dans un nouveau processus de décentralisation des compétences supplémentaires aux régions leur permettant, à l'image des Länder allemands, de développer des programmes industriels territoriaux porteurs de croissance, d'emploi, et de perspectives de développement des territoires.

Le texte n'aborde pas non plus la question essentielle de la ruralité, et de sa place dans une France qui semblerait irrémédiablement vouée à la concentration urbaine et à la métropolisation. Alors que les Conseils Généraux assurent actuellement la quasi-totalité des compétences sociales majeures (aides aux personnes atteintes de handicap, aux personnes âgées, politique de la petite enfance,...). De même, quid des appuis techniques et financiers aux communes rurales que la fin programmée des départements laisse en suspens, suscitant une crainte légitime chez les élus comme les citoyens du tissu rural ?

Les expériences locales viennent heureusement pallier l'impréparation du Gouvernement. La fusion des régions Bourgogne et Franche-Comté n'appelle ainsi pas de polémique, incarnant le prolongement naturel des liens historiques entre nos régions, de même qu'elle renforce des partenariats engagés depuis de nombreuses années entre les différents pôles universitaires ou hospitaliers qui ont ainsi permis à notre territoire de se doter de pôles d'excellence reconnus en France.

Néanmoins, la mise en place concrète de cette fusion soulève un certain nombre de questions encore sans réponse. La Bourgogne sera-t-elle conduite à changer un nom dont elle tire une renommée prestigieuse ? L'ensemble des habitants de la super-région accepteront-ils une capitale régionale qui, à l'évidence, reviendra à Dijon ? Quel coût entraînera le maintien d'antennes de proximité dans chaque département ? Ces interrogations n'ont rien d'anecdotique ; elles révèlent la précipitation dans l'élaboration d'un texte décidé sans concertation et en catimini. Plus encore, elles mettent en lumière l'aspect financier de cette réforme : qui, aujourd'hui, peut estimer de

manière fiable les économies générées en matière de coûts de fonctionnement ? Qui, aujourd'hui, peut affirmer de manière certaine, que ce projet réalisera plus d'économies à terme que de dépenses à sa mise en œuvre ?

Face aux égarements, aux errements et aux renoncements, il est pourtant un espoir : celui de l'intelligence collective qui, dans chacun de nos territoires, pourra donner un véritable sens et un vrai avenir à cette idée nécessaire et utile pour notre pays. C'est cette intelligence collective qui, en faisant travailler ensemble, élus et citoyens, sans esprit partisan, permettra d'être à la hauteur de la grande mutation que doit opérer la France pour rendre plus efficaces et plus proches son Administration et ses collectivités territoriales, et faire réussir nos territoires.